

**ATELIER CITOYEN DE L'ARGA CÔTE D'IVOIRE EN MARGE DU
SOMMET UNION EUROPEENNE-UNION AFRICAINE**

Regards analytiques de la société civile sur les APE, les modèles de croissance et de développement et les migrations

Lundi 29 novembre 2017, INADES (CERAP), Abidjan, Côte d'Ivoire.

Communication :Analyse des migrations de retour et pistes pour une gestion durable euro-africaine des migrations clandestines.

Souleymane YÉO
Institut d'Ethno-Sociologie
Université Félix Houphouët-BoignyCocody, Abidjan

INTRODUCTION

Les recherches sur les migrations de retour qui ont connu autrefois un succès, reviennent à la mode à la faveur des migrations clandestines. Effectuée à l'époque à l'occasion d'une visite ou du retour définitif dans sa société d'origine par un migrant, la migration de retour s'étend aujourd'hui à tout migrant en situation irrégulière, contraint par les circonstances ou par les autorités d'un pays qui le renvoient dans son pays d'origine ou le pays de départ. C'est le cas particulier avec des Africains subsahariens qui, frauduleusement, tentent de regagner l'Europe en bravant non seulement les lois de ces pays mais aussi les obstacles naturels sur leurs itinéraires, notamment le désert et la mer. Les conditions dans lesquelles ces retours se font constituent des enjeux entre les pays de départ, les pays de destination et les pays de transit.

La communication proposée tente de pénétrer l'univers des migrations clandestines qui finissent dans de nombreux cas par se solder par un retour, de gré ou de force. En définitive, l'enjeu des retours réside ici dans la gestion que font les pays de départ, les pays d'accueil et les pays de transit, la chaîne des migrations clandestines. Les retours volontaires ou sous contrainte se déroulent selon surtout les politiques ou selon les perceptions que l'Europe se fait des migrations des Africains. Auparavant, une analyse du terme retour, simple en apparence, permettra de montrer son ambivalence et son importance dans le contexte actuel des migrations clandestines.

1- Ambivalence du concept retour et son appropriation par le champ migratoire

Un examen rapide du mot retour le caractérise dans sa simplicité: le fait de repartir pour l'endroit d'où l'on est venu. Mais son emploi dans différents contextes le révèle ambivalent en ce sens qu'il prend des connotations différentes.

1.1- Différentes connotations

Dans la Bible, un cas de retour, ici heureux, survient à la suite de l'exigence d'un fils de recevoir sa part d'héritage qu'il ne tarda pas à dilapider après avoir quitté la famille. Revenu auprès de son père, sûr d'être rejeté, il fut au contraire bien accueilli et réintégré, d'où le retour de l'enfant prodige.

On trouve aussi dans la littérature de l'antiquité, riche de ses récits fabuleux, un cas de retour comblé avec Ulysse. En effet, de son long périple au cours duquel il a triomphé de tous les dangers après la guerre de Troie, il était revenu à Ithaque, à la joie des siens, plein d'usages et de raison, vivre le reste de son âge.

Plus près de nous, les premiers écrivains africains ont fait du retour un thème central de leurs romans. Premiers jeunes africains ayant fait leurs études en métropoles, ils ont relaté avec délectation leur séjour en ces terres lointaines qui leur étaient totalement étrangères tant du côté des normes sociales que de l'environnement climatique. On peut citer à titre d'exemple parmi les chefs d'œuvres *Climbié* de l'Ivoirien Bernard Dadié, *L'Enfant noir* du Guinéen Camara Laye.

Le domaine politique interrogé nous révèle lui aussi une autre facette des connotations que peut prendre le retour. Une des recettes des hommes politiques africains pour être sûrs de remporter les élections est d'éloigner les adversaires de poids bien que des dispositions constitutionnelles stipulent que nul citoyen ne doit être contraint à l'exil. En dépit de ces mesures de protection, des leaders sous la pression sont poussés à quitter le pays. Comme dans les autres cas, leur retour quelques années plus tard s'est passé dans une euphorie de leurs partisans. Ici encore, le retour d'exil de leaders politiques prend un caractère particulier de fête populaire. Ce phénomène apparaît être le propre des pays francophones.

Somme toute, évoqué dans les différentes situations, le retour d'un individu parmi les siens ou dans son pays a quelque chose de fascinant. Mais que recouvre le concept une fois transposé dans le champ migratoire ?

Quand on prête une attention particulière à la littérature sur les migrations, la réflexion scientifique sur le retour est relativement ancienne. Le retour des premiers migrants européens partis en Amérique a fourni à l'art cinématographique occidental des scènes émouvantes. Pour rester dans le contexte africain et particulièrement la Côte d'Ivoire, un grand pays d'immigration, les recherches sur les migrations de retour ont porté particulièrement surtout sur les effets que les migrants de retour produisent sur leur milieu. Des pionniers tels que Raymond Deniel (1967) et Jean-Marie Gibbal (1974) dans le cas des Voltaïques et par la suite Souleymane Ouattara (1981) dans le cas des Sénoufo de Côte d'Ivoire, ont montré comment les migrants revenus définitivement ou temporairement pour des congés, contribuaient par les effets de démonstration à entretenir le phénomène migratoire. En effet, les acquis matériels de la migration (la panoplie de produits manufacturés de consommation courante allant des vêtements aux postes radio en passant par la fameuse bicyclette) et psychologiques (expression dans d'autres langues autres que celle du terroir, admiration de la gent féminine et largesses à l'égard des parents et des personnes âgées, etc.,) poussaient les autres jeunes demeurés jusqu'ici au village à les imiter en prenant le chemin de la migration. Le dernier auteur pour caractériser cette influence avait conclu par la formule que «la migration appelle la migration» à l'image du refrain d'une chanson populaire congolaise que «l'argent appelle l'argent». Les

migrations clandestines parties aujourd'hui des quartiers des métropoles et villes de l'intérieur réactualisent cette logique.

Les exemples pourraient être multipliés à profusion qu'ils convergeraient à montrer que le retour du migrant chez lui est un moment pathétique et constitue un tournant dans sa vie. Le retour, quel qu'en soient les circonstances ou les manières, peut être considéré comme le baromètre de son projet de migrer qui a réussi ou qui a échoué. Aussi, faut-il accorder une attention particulière à son traitement politique et administratif d'autant plus qu'aujourd'hui c'est l'affaire de plusieurs pays en plus de celui du migrant.

1- Les types de migrations de retour et leur traitement dans les politiques migratoires en Europe

Les retours des migrants dans leur terroir ou pays d'origine n'est pas un fait nouveau tel que relevé plus haut. Ils sont intrinsèquement liés aux migrations elles-mêmes. Seules les catégories de personnes concernées changent et cela selon le contexte et le temps.

S'il fallait situer l'origine de la migration d'Africains en Europe, on pourrait la faire remonter aux années 1950. En effet, pour se relever des destructions causées par la Seconde guerre mondiale, l'Europe avait eu un grand besoin de main-d'œuvre pour sa reconstruction. Chaque métropole a alors puisé dans ses colonies. Pour atteindre l'objectif, les conditions d'immigration étaient facilitées au maximum. Cette première catégorie de travailleurs sera suivie à partir de la fin des années 1960 par des personnes prenant l'initiative de gagner l'Europe favorisées en cela par la communauté de langue et de « culture » liant toujours pays africains et anciennes métropoles. La troisième catégorie, la plus complexe et qui défraie aujourd'hui l'actualité, concerne des jeunes attirés par l'Europe qu'ils ont pu atteindre pour certains ou qui sont restés bloqués en chemin pour d'autres. Dans l'un ou l'autre des cas, il s'agit d'une migration irrégulière qui emprunte la voie de la clandestinité (Eburnie Today, 2014), contrairement aux précédentes.

Qu'il soit migrant de statut régulier ou migrant de statut illégal, le retour au pays d'origine est souvent inscrit dans le projet des individus. Dans le premier cas, c'est d'ailleurs une des conditions implicites préalablement définies dans beaucoup de pays européens, ne serait-ce que la durée de validité du document de séjour, ce qui conduit à voir les différents types de retour plus ou moins contenus dans les législations de ces pays.

Le retour programmé apparaît comme le premier type et qui serait propre à la première génération de travailleurs migrants en Europe. Si en France la durée de un, cinq ou dix ans le laisse supposer, il est surtout la caractéristique de pays comme l'Allemagne et de Suisse. En

effet, les *Gastarbeiter* sont des « travailleurs invités » ou « travailleurs-hôtes » pour une durée au bout de laquelle ils doivent retourner au pays d'où ils ont été recrutés (Hans Vöcking, 1987). Cette clause est donc consignée dès le départ dans le contrat des travailleurs migrants turques par exemple.

Le deuxième type de migration de retour pourrait être qualifié de migration de retour encadré, aidé ou soutenu. Il a été pratiqué en France après l'arrêt officiel de l'immigration qui remonterait aux années 1970. Les immigrants dont le nombre avait beaucoup cru et qui posait des problèmes d'intégration, furent encouragés à décider d'eux-mêmes de rentrer dans leur pays respectifs (Ministère des Affaires étrangères, 2000). On imagina alors des mesures incitatives pour ces étrangers considérés comme la cause principale du chômage des nationaux. En contrepartie de leur libre décision de quitter le sol français, ils recevaient une somme forfaitaire de réinsertion pour le démarrage d'une nouvelle activité dans leur pays. Exceptionnellement, les immigrants tombés dans la clandestinité du fait du refus de renouvellement leur titre de séjour ou de l'impossibilité de justifier leur présence à la fin des quatre-vingt-dix jours légaux accordés sur leur passeport, pouvaient bénéficier de cette mesure de retour encouragé. En effet, le refus de prorogation du titre de séjour et du visa équivalaient à quitter immédiatement le territoire sous peine d'être expulsé par la force. Ce fut l'époque des contrôles d'identité souvent faits au faciès tant redoutés par les clandestins que décriés par une partie de la classe politique française, surtout la gauche.

Enfin, la migration de retour forcé constitue le troisième type des mesures contre les migrants irréguliers. Outre les différents types qui composent l'univers des migrants irréguliers vu plus haut, s'ajoutent les candidats qui, d'emblée, décident de contourner les réglementations en matière de migration. Tout au long des itinéraires qui les mènent du pays de départ au pays de destination visés, s'intercalent les pays de transit. Durant la traversée de ces derniers, ils sont exposés à des dangers liés soit à la nature inconnue (désert, mer), soit à l'hostilité des populations (rejet, exploitation), soit aux mesures répressives des autorités administratives (expulsion).

Cette catégorie de migrations, la plus problématique et d'actualité en ce moment, appelle à un changement de mode de gestion des retours qui n'ont rien d'idylliques comme relevé par le passé. Elle implique les autorités politiques et administratives aussi bien des pays de départ que des pays de destination et, surtout, fait nouveau signalé précédemment, des pays de transit traversés (cf. les sommets ou rencontres de haut niveau à l'exemple du Sommet de haut niveau sur les migrations et le développement de La Valette, Malte en 2015 ou la rencontre de

Haut niveau euro-africaine qui se profile à l'horizon en 2017 à Abidjan, Côte d'Ivoire. Pour des raisons autant pragmatiques qu'humanitaires, leur cas nécessite une intervention des autorités.

En la matière, la Côte d'Ivoire pourrait constituer un cas illustratif.

Pays d'immigration depuis près d'un siècle, la Côte d'Ivoire se caractérise depuis 2015 par le départ de nombreux jeunes à partir de son territoire. Au mépris des dangers et conscients de la probabilité d'échouer que de réussir, ceux-ci empruntent les voies contournées de la loi pour regagner les pays d'Europe. Les statistiques de la Direction générale des Ivoiriens de l'extérieur du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur dénombrèrent en 2016 aux portes de la Méditerranée 4 970 arrivées de Côte d'Ivoire faisant de celle-ci une des plaques tournantes de la migration clandestine dans la sous-région ouest-africaine. Représentant 7% de l'effectif total des migrants clandestins enregistrés, le pays passe ainsi de la 10^e à la 4^e place derrière le Nigeria (15%), l'Erythrée (13%), la Gambie (8%) et, à égalité, avec la Guinée. Il surclasse néanmoins le Soudan, la Somalie et le Sénégal (6% chacun) et le Mali (5%).

D'autres chiffres plus précis, quoi qu'ayant fait l'objet d'une polémique entre la Côte d'Ivoire et l'Italie quant à la nationalité, faisaient état de 71 000 arrivées à Lampedusa dans la période de janvier à juin 2016 et de 13 000 sur l'ensemble des côtes italiennes du 1^{er} au 31 décembre 2016. Une mission dépêchée sur place par les autorités ivoiriennes conclut que seuls 2 000 d'entre eux ont pu prouver leur nationalité ivoirienne. Quant aux individus concernés, selon l'ONG « SOS Immigration clandestine », c'est un fléau qui toucherait principalement les jeunes de sexe masculin (54%) et d'âge entre 15 à 35 ans (65%). La plupart sont des non-scolarisés et des déscolarisés.

Les caractéristiques que nous venons de voir – caractère illégal et implication non plus des deux pays de départ et du pays de destination mais plusieurs pays de transit à traverser – inclinent à revoir le mode de gestion des retours de ces migrants chez eux.

2- Plaidoyer pour une gestion concertée et décomplexée entre l'Europe et l'Afrique des migrations de retour

L'approche recommandée et adaptée à la situation des jeunes recalés dans leur projet de migrer de l'Afrique vers l'Europe devrait reposer sur une gestion concertée et décomplexée. Loin d'être des recettes, la gestion concertée et décomplexée obéit à des fondements simples en guise de préalables. Pour atteindre cet objectif, il s'impose que les pays de départ, de destination et de transit impliqués dans la chaîne des migrations clandestines partagent ces fondements. Ce sont des rappels destinés à contenir non seulement

les mouvements migratoires dans les limites de l'acceptable à défaut de les enrayer mais aussi à traiter du coup la situation de la clandestinité.

3.1- La prise de conscience de l'universalité des mouvements migratoires

La recherche du mieux-être ailleurs a toujours été le moteur des mouvements migratoires. Ce mieux-être recherché peut être matériel ou psychologique si ce n'est le refuge pour assurer sa sécurité physique. A titre d'exemple, si on se fonde sur l'hypothèse de l'apparition du premier homme en Afrique, l'occupation des autres continents se serait faite à partir des migrations expliquant ainsi la répartition des hommes à la surface du globe. C'est à partir de ce berceau de l'humanité que les autres continents, plus dotés en ressources ou plus cléments au plan climatique ou disposant de plus d'espace, ont été occupés. Plus proche de nous, le peuplement de l'Amérique et de l'Australie au XIX^e siècle est un des grands processus migratoires jamais enregistré dans l'histoire du monde. Par ce biais, les Européens se sont essaimés dans le monde entier qui pour fuir les persécutions politiques et les intolérances religieuses, qui pour échapper à la misère. L'extension spatiale des Européens hors de leur continent d'origine, et par conséquent l'augmentation de leur espace de vie, résulte de ce processus. Même si c'est à l'Occident d'être aujourd'hui fortement courtisé, les mouvements migratoires se sont tout de même diversifiés et mondialisés (Catherine Witholde Wenden, 2009). Aussi assiste-t-on à un chassé-croisé migratoire non seulement à l'intérieur des frontières des Etats mais aussi entre Etats et entre continents.

3.2- Historicité des mouvements migratoires entre les continents africain et européen

Si on s'intéresse avec recul aux migrations des Africains vers l'Europe, elles peuvent être considérées aujourd'hui comme le pendant de l'arrivée en Afrique des colons fin XXI^e-début XX^e siècles. Ces migrations à rebours observées à l'échelle d'un pays à l'exemple de la Côte d'Ivoire ne manquent pas de montrer quelques fois des coïncidences saisissantes. Les trois quart des Ivoiriens résidant en France vivent dans la région parisienne tout comme, selon Tirefort (1979), sont venus dans les années 1920 et 1930 de cette région la majorité des colons pionniers arrivés dans le pays. En d'autres termes, la colonisation qui a abouti à l'extension de l'aire d'influence des pays européens a créé des liens historiques et culturels qui déterminent en grande partie les directions des mouvements actuels de l'Afrique vers l'Europe.

3.3- Le partage des responsabilités entre dirigeants de l'Europe et dirigeants de l'Afrique

L'intérêt porté sur le cas des migrations clandestines montre bien que ni les dangers parsemés sur les itinéraires, ni la surveillance de plus en plus renforcées des frontières, n'arrivent à dissuader les candidats. Les drames qu'ils vivent et les expulsions dont ils sont l'objet ne doivent cependant pas amener à une dénonciation unilatérale des pays d'accueil ou des pays de transit traversés. Les dirigeants des pays de départ ont aussi leur part de responsabilité.

Pour répondre au phénomène, les différents pays doivent nécessairement coopérer sous toutes les formes comme cela s'est amorcé ces cinq dernières années au cours des différents sommets sur les migrations en rapport avec le développement. La prévention concerne la lutte contre les réseaux de trafiquants que l'instauration de politiques d'emploi des jeunes, les plus exposés au phénomène de la migration clandestine.

En effet, seul un emploi décent leur assurant un avenir est à même de les calmer de «la démanaison du départ» pour utiliser une formule en vogue au moment où l'exode rural battait son plein en Côte d'Ivoire dans les années 1970. Le maintien d'un climat de paix participe aussi de la stratégie de prévention de ces aventures improbables. Beaucoup de ces jeunes migrants clandestins argumentent leur décision de partir par les guerres civiles, les rebellions et les élections chaotiques qui les jettent dans le désarroi. Souvent utilisés comme fer de lance des partis politiques en compétition, ils font par la suite l'objet de représailles du vainqueur. Pourchassés ainsi, ils trouvent dans l'immigration généralement dans les pays occidentaux, modèle de démocratie pour eux, la solution à leur situation.

CONCLUSION

Le tour d'horizon qui vient d'être fait aborde l'univers des migrations irrégulières qualifiées de migrations clandestines. L'intérêt a porté particulièrement sur les retours consentants ou sous contrainte d'une manière ou d'une autre. Ne concernant autrefois que les pays qui accueillaient les migrants s'ajoutent aujourd'hui les pays de transit. Les dangers du voyage comme les barrières administratives dressées par les pays d'accueil et de transit n'arrivent pas à arrêter les migrations clandestines. De même les campagnes de sensibilisation initiées dans les pays de départ pour dissuader les jeunes ne semblent pas aboutir aux résultats escomptés. Il faut donc continuer à imaginer d'autres moyens.

Les propositions faites dans ce sens se réduisent essentiellement ici à un changement de vision comme esquissé dans les différentes rencontres entre pays africains et pays

européens autour des migrations en rapport avec le développement, et surtout la question de la migration clandestine. La solution tant préventive que curative serait une gestion concertée et décomplexée des retours aussi bien des migrants réguliers tombés par la suite dans l'illégalité que des clandestins parvenus en Europe ou ceux recalés en cours de chemin. Il faut donc une coopération dans laquelle tous les intervenants sont débarrassés des complexes et restituent les migrations dans leurs dimensions universelle, historique et de partage de responsabilité.

C'est pour cette raison que le sommet Union européenne-Union africaine tenue en terre africaine point de départ d'une partie de la migration clandestine est une opportunité pour jeter les bases de cette coopération concertée et décomplexée. Telle est le but de cette réflexion qui, certes, ne donne pas des recettes, mais esquisse des pistes de solutions.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Barou Jacques, 2001, *Europe, terre d'immigration. Flux migratoires et intégration*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Dalot Louis, 1976, *Les migrations humaines*. Paris, PUF.

Deniel Raymond, 1967, *De la savane à la ville : essai sur la migration des mossi vers Abidjan et sa région*. Grenoble, CASHA.

Direction de la coopération internationale et du développement, 2000, *Evaluation du programme de développement local et migration au Mali et au Sénégal (1991-1999)*, Ministère des Affaires Etrangères.

Eburnie Today, 2014, *Immigration clandestine : la Côte d'Ivoire dans le rouge*, 22 novembre 2016. N.B : « SOS immigration publie les informations parcellaires sur la migration clandestine ».

Gibbal Jean-Marie, 1974, *Citadins et villageois dans la ville africaine*, Paris, Maspéro.

Ouattara S. Souleymane, 1981, *Les migrations en Basse-Côte des Sénoufo de Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat 3^e cycle, IEDES, Université de Paris I.

Quiminal Cathérine, 1999, « Les Africains, divers et dynamiques », in *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Philippe Dewille (sous dir), Paris, La découverte, pp.112-120.

Schnapper Dominique, 1993, « Intégration des immigrés et intégration nationale », *Migrants formation*, vol.95, pp 14-21.

Timime Emile, 1999, « La France et ses étrangers (1789-1945) », in *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Philippe Dewille (sous dir), Paris, La découverte, pp. 56-68.

Tirefort Alain, 1979, « *Le bon temps, approche de la société coloniale. Etude de cas : la communauté française en Basse-Côte d'Ivoire pendant-l'entre-deux guerres (1920-1940)* ». Thèse de Doctorat, EHESS, Paris.

Vöcking Hans, 1986, « Des travailleurs étrangers ‘‘invités’’ en Allemagne », *Projets*, n° 199, mai-juin 1986, pp 95-99.

Withol de WendenCatherine, 2009, *Atlas mondial des migrations. Regular ou réprimer... gouverner*. Paris, Editions autrement.